

RAPPORT N° 97/6-58
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION D'UNE STATION VTT
AUTORISATION DE LA PRATIQUE DU VTT SUR SAINT-DENIS

Le développement du tourisme avec les activités de pleine nature connaît ces dernières années un essor considérable. Dans ce cadre, le vélo tout terrain constitue aujourd'hui un attrait pour nombre d'utilisateurs occasionnels, randonneurs, aventuriers, jeunes et moins jeunes et correspond à un marché porteur.

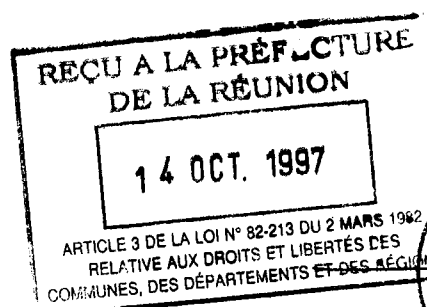
Afin d'accompagner et de structurer ce mouvement, la Maison de la Montagne met en oeuvre des circuits fiables et se propose de créer une station de VTT sur le territoire communal, avec l'agrément de la Fédération Française de cyclisme, de l'Office National des Forêts et de la Direction Régionale de l'Environnement pour une bonne intégration du vélo vert dans l'espace naturel.

En lien avec les services municipaux, une étude de faisabilité de cette station a été réalisée. Un peu plus de 200 km de circuits sur les Hauts de la Commune ont été identifiés.

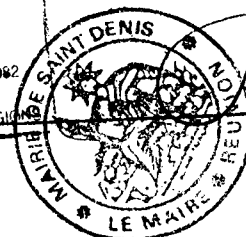
Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le principe de création de la station de VTT de Saint-Denis,
- d'autoriser le passage partiel de certains circuits sur les terrains dépendant du domaine public ou privé communal, selon conventions à passer avec la Maison de la Montagne.
- d'autoriser le Maire à intervenir dans les conventions y afférentes à passer avec la Maison de la Montagne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-58
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 03 octobre 1997**

OBJET

**CREATION D'UNE STATION VTT
AUTORISATION DE LA PRATIQUE DU VTT SUR SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-58 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, dixième adjoint au Maire,
Présenté au nom des Commissions Développement Economique / Economie
Alternative et Entreprise Municipale / Finances

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 :

Approuve le principe de création de la station de VTT de Saint-Denis.

ARTICLE 2 :

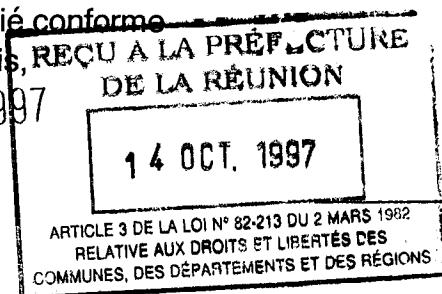
Autorise le passage partiel de certains circuits sur les terrains dépendant du domaine public ou privé communal.

ARTICLE 3 :

Autorise le Maire à intervenir dans les conventions y afférentes à passer avec la Maison de la Montagne.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis,
le - 7 OCT. 1997



POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



Nature du projet

Dans le cadre du centre VTT Ile de la Réunion, labélisé par la Fédération Française de Cyclisme et géré par la Maison de la Montagne, la création d'une station Vélo Tout Terrain à Saint-Denis répond à deux impératifs :

- Elargissement du panel des activités de pleine nature de la ville
- Une logique organisationnelle évidente

Les atouts de Saint-Denis

* Un bassin de population important :

- 120 000 habitants
- Une population jeune, sportive et dynamique
- Une tradition dionysienne du vélo

* Des infrastructures remarquables :

- Piste de vélo (route et bicross)
- Potentialités d'accueil et de développement en matière d'ateliers d'entretien et de réparation du vélo
- Emergence de nombreux magasins de cycles

* Un encadrement de qualité dans le domaine du vélo sur route appelé à se quantifier rapidement en ce qui concerne le VTT

* Des sites exceptionnels pour la pratique du VTT aussi bien sur le littoral que dans les Hauts, en parfaite cohérence avec l'image générique de l'île intense (Vert-Bleu)

* Une volonté affichée et reconnue de la ville de Saint-Denis de promouvoir la pratique du vélo en général

Les potentialités de Saint-Denis au niveau du VTT

* Une quarantaine de pistes peuvent être ouvertes (cf. carte IGN)

* 230 km de parcours balisés sont à prévoir, ce qui fera de Saint-Denis une des plus importantes stations de VTT dans l'île

* Des parcours potentiels de tous niveaux :

- débutant (vert)
- intermédiaire (bleu)
- Confirmé (rouge)
- Expert (noir)